

Règlement d'utilisation de la bagagerie automatique située dans les locaux de la Mine de Sel « Wieliczka » S.A. près du bâtiment de la recette du puits Daniłowicz

§ 1.

1. Ce « Règlement » définit les règles d'utilisation de la bagagerie automatique située dans les locaux de la Mine de Sel « Wieliczka » S.A. près du bâtiment de la recette du puits Daniłowicz (ci-après : « la bagagerie »).
2. Le propriétaire de la bagagerie automatique est la société Kopalnia Soli « Wieliczka » S.A. sise à Wieliczka, 1 rue Park Kingi, n° de KRS (K-bis) : 0000278401, NIP (NIF) 683 000 34 27, capital social : 21 000 000 PLN.
3. L'usage de la bagagerie est gratuit.
4. Utiliser la bagagerie signifie accepter et s'engager à respecter les dispositions du Règlement.
5. Les casiers de la bagagerie sont mis à disposition exclusivement pour la conservation des affaires personnelles des visiteurs de la Mine de Sel « Wieliczka » (ci-après : « la Mine ») et des participants aux événements ou manifestations organisés dans la Mine, pour lesquels la Mine de Sel « Wieliczka » S.A. met ces casiers à disposition pour une période ne dépassant pas 7h le jour suivant celui où les objets ont été déposés.
6. La Mine de Sel « Wieliczka » S.A. n'accepte aucune responsabilité pour les objets laissés dans les casiers.
7. Le retrait des objets doit avoir lieu pendant la période de mise à disposition du casier conformément au par. 5.
8. Après avoir vidé le casier, le visiteur est tenu de le laisser dans un état irréprochable et propre afin qu'il puisse être utilisé par une autre personne.
9. La seule preuve que le bagage a été placé dans le casier est le ticket visé au § 3, alinéa 4. La responsabilité de la perte ou de l'égarement du billet incombe entièrement à l'utilisateur de la bagagerie.

§ 2.

1. La bagagerie est ouverte tous les jours, sauf les jours où la Mine n'est pas ouverte au public, indiqués sur le site www.kopalnia.pl.
2. La Mine se réserve le droit de modifier les jours et heures d'ouverture de la bagagerie et de fermer celle-ci à certains jours et heures, cette information étant donnée sur le site www.kopalnia.pl.

§ 3.

1. Le fonctionnement de la bagagerie et le choix des casiers se font par le biais d'un écran tactile, avec possibilité de sélectionner la langue d'affichage (polonais ou anglais).
2. Pour utiliser la bagagerie, choisissez et appuyez sur l'écran sur n'importe quel casier marqué en vert. Les casiers occupés ou hors service sont marqués en gris.
3. La sélection du casier se fait en cochant la réponse « OUI », lorsque s'affiche à l'écran le message « ATTRIBUER LE CASIER N° x ? », avec possibilité de choisir « OUI » ou « NON ».
4. En confirmation de la sélection du casier, un ticket est imprimé avec le numéro du casier sélectionné, un code-barres ainsi la date et l'heure, et la porte du casier s'ouvre. Une fois que les objets à conserver ont été placés et que la porte du casier a été refermée, le ticket doit être soigneusement conservé, car il est la seule confirmation que les objets ont été déposés dans le casier choisi et permet de les récupérer.

5. Si vous sélectionnez « NON », le choix du casier est interrompu et le tableau de disponibilité des casiers s'affiche à nouveau.

§ 4.

1. Après avoir retiré le ticket mentionné au § 3.4, placez vos affaires dans le casier sélectionné et refermez la porte en appuyant dessus.
2. Pour ouvrir le casier, placez le ticket gratuit code vers le haut sur le scanner. Le casier s'ouvre alors et un message s'affiche à l'écran : « VOULEZ-VOUS CONTINUER À UTILISER LE CASIER NUMÉRO X ? » ; si vous sélectionnez « OUI », le casier restera ouvert et vous pourrez continuer à l'utiliser avec le même ticket. La sélection de « NON » libèrera le casier et le ticket sera désactivé.
3. Seuls peuvent être stockés dans les casiers des objets pesant jusqu'à 20 kg et d'une taille permettant de les placer dans le casier sélectionné. Sont disponibles des casiers aux dimensions suivantes (en cm) : 30x30x50, 45x40x50, 60x50x85, 90x50x85.
4. Les bagages plus grands que les dimensions du casier choisi et plus lourds que le poids indiqué au par. 3 ne peuvent pas y être stockés.

§ 5.

1. Il est interdit de laisser des bagages en dehors des casiers.
2. Il est interdit de stocker dans les casiers :
 - 1) Argent, titres, lettres de change, chèques.
 - 2) Papiers d'identité.
 - 3) Bijoux et objets de valeur d'autres types.
 - 4) Armes et munitions.
 - 5) Explosifs, substances corrosives, toxiques et autres pouvant représenter un danger pour la vie, la santé ou les biens.
 - 6) Matériaux et substances périssables ou dégageant une odeur désagréable.
 - 7) Matières et substances narcotiques et addictives dont la possession et la distribution sont interdites par la loi.
 - 8) Objets dont le stockage est interdit en vertu de réglementations distinctes.
 - 9) Animaux.

§ 6.

En cas de menace pour la sécurité des personnes ou l'infrastructure de la Mine de Sel « Wieliczka », ou lorsque des informations sont reçues indiquant qu'une telle menace pourrait exister, les casiers à bagages peuvent être ouverts en urgence et leur contenu vérifié quant à la sécurité. L'ouverture d'urgence d'un casier se fait sur ordre de la personne chargée des opérations de secours, en présence d'un représentant des services de secours, de la police ou des pompiers.

§ 7.

1. Les casiers à bagages ne sont pas surveillés par la Mine de Sel « Wieliczka » S.A. La Mine de Sel « Wieliczka » S.A. n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la destruction des objets laissés dans le casier à bagages mis à disposition.
2. La zone où se trouve la bagagerie est surveillée. Le responsable du traitement des données personnelles traitées dans le cadre du système de surveillance est la Mine de Sel « Wieliczka »

S.A. La clause d'information complète concernant le traitement des données personnelles est disponible sur le site www.kopalnia.pl ainsi qu'au guichet du service des visiteurs situé à côté du puits Daniłowicz.

§ 8.

1. La perte ou l'égarement du ticket de consigne ou l'impossibilité d'ouvrir le casier pour des raisons techniques doivent être immédiatement signalés par téléphone au +48 12 278 76 07.
2. En cas de perte ou d'égarement du ticket, les objets conservés dans le casier ne peuvent être récupérés que si la personne qui les demande fait avant l'ouverture du casier une déclaration écrite indiquant la date et l'heure (approximative) du dépôt des objets dans le casier et quels objets ont y été déposés ainsi qu'une description de ces objets permettant de les identifier, et présente la preuve du paiement des frais dus pour la perte du ticket gratuit.
3. Dans les situations indiquées au par. 1, sous réserve du par. 2, le casier sera ouvert en commission par un assistant du répartiteur ou un employé délégué du Service des visiteurs, ce qui sera confirmé par un protocole approprié.
4. En cas de perte ou d'égarement du billet gratuit, le visiteur utilisant la consigne à bagages devra s'acquitter d'une somme de 50 PLN à régler au guichet du service des visiteurs situé à côté du puits Daniłowicz, ouvert aux heures d'ouverture de la Mine, à l'exception des jours de fermeture de celle-ci. Les horaires d'ouverture détaillés de la Mine et ses dates de fermeture sont indiqués sur le site www.kopalnia.pl.
5. L'utilisateur d'un casier a le droit de déposer une réclamation concernant cette utilisation par écrit à l'adresse de la Mine de Sel « Wieliczka » S.A. : reklamacje@kopalnia.pl. La Mine de Sel « Wieliczka » S.A. analysera la réclamation dans un délai de 30 jours à compter de la date de sa réception et transmettra sa réponse au plaignant par écrit ou par voie électronique à l'adresse indiquée dans la réclamation.

§ 9.

1. Après l'expiration de la période spécifiée au § 1 alinéa 5, les casiers seront vidés.
2. Les objets laissés dans les casiers, notamment les sacs de voyage, les sacs à dos, etc., peuvent être considérés comme potentiellement dangereux, et la police sera alors appelée.
3. Les objets retirés des casiers vidés qui ne sont pas considérés comme des articles présentant un danger potentiel sont considérés comme abandonnés.

§ 10.

Toutes les informations relatives aux casiers peuvent être obtenues auprès du personnel du Service des visiteurs pendant les horaires d'ouverture de la Mine, et le reste du temps, ces informations peuvent être obtenues par courriel : biurorzeczyznalezionych@kopalnia.pl

§ 11.

1. Les utilisateurs de la bagagerie ont la possibilité de prendre connaissance du règlement sur le site www.kopalnia.pl ou sur le panneau placé à l'entrée de la bagagerie.
2. Pour les questions non réglées par ce règlement, les dispositions du Code civil s'appliquent.